



©Armel Deniau/LPO

Juillet 2013

Le Peuple Des Dunes en Trégor

Collectif de défense de l'environnement, de l'emploi local, du tourisme et des activités nautiques.

<http://peupledesdunesentregor.com>

peupledesdunesentregor@gmail.com

FICHE FAUNE & FLORE : IMPACTS

Contexte : (*) voir aussi fiche dédiée au sable

La vie associée au milieu marin, même si elle est *partiellement visible*, reste une chose complexe et un équilibre fragile. Outre la partie liquide de cet ensemble il y a aussi les fonds, l'air, mais également la faune et la flore associée. L'homme partage les ressources naturelles des mers et parfois les détruit, si son activité est trop intense.

Lorsque la main de l'homme prétendrait extraire depuis les fonds sableux du « site des Crapauds » en Manche Ouest (Trébeurden, ici sable coquillier) des centaines de milliers de tonnes par an, ce n'est pas sans risque ni perturbations irréversibles (600 000 t/an sur 20 ans = **12 millions de tonnes**) en cet endroit.

En effet, le site revendiqué par le pétitionnaire (la CAN du groupe Rouillier de St Malo), se situe bizarrement dans une « dent creuse » située **entre 2 zones classées NATURA 2000** (Cf. directive oiseaux et directive habitats).



L'unique colonie française de fou de Bassan, sur l'île Rouzic/RNN des Sept-Iles.

©Gilles Bentz/LPO

Introduction :

Le littoral du Trégor et l'archipel des Sept-Iles se caractérisent par leur situation dans une zone de courants puissants. Les organismes marins (éponges, gorgones, anémones, algues, poissons, coquillage, crustacés, ...) y trouvent un point d'encrage et peuvent ainsi bénéficier d'une nourriture abondante véhiculée par les courants (sels nutritifs, matière organique en suspension et phytoplancton).

Un grand nombre de poissons sont présents : du *lançon* de quelques centimètres, au requin pèlerin de 10 mètres en passant par le bar, le turbot, la plie, le maquereau

Des mammifères comme le dauphin, le marsouin, le phoque se retrouvent là.

Les colonies d'oiseaux de mer des Sept-Iles sont les plus importantes de France métropolitaine (fou de Bassan, pingouin Torda, macareux, ...).

La richesse biologique de l'archipel des 7 Iles et de la baie dépend directement de la **qualité des eaux** qui le baignent.

Pourquoi ce projet d'extraction de sable en baie de Lannion peut avoir un impact sur les équilibres du milieu marin des environs et jusqu'aux Sept-Iles ?

Les impacts et nuisances :

La destruction de l'habitat. La dune marine est le lieu privilégié de vie du *lançon*, base de la nourriture des prédateurs: bar, lieu, lotte, phoque, oiseaux marins ... etc. Le bruit émis de jour et de nuit perturbera la faune: poissons, cétacés, phoques, ... Les lumières des projecteurs allumés lors des opérations nocturnes perturberont les oiseaux migrateurs qui tournent autour jusqu'à épuisement tels des papillons).

II. Les effets indirects

Le panache turbide :

. **réduit la luminosité**, ce qui induit une baisse de l'activité de la photosynthèse (236 espèces d'algues inventoriées aux Sept-Iles, forêt de laminaire = habitat d'intérêt communautaire) et une baisse de la production de *phytoplancton*, base de la chaîne alimentaire.

. **engendre un dépôt de sédiments** bien au-delà de la zone exploitée (25 fois sa surface). Une fine pellicule de sable ou de vase suffit à tuer la faune fixée sur les fonds rocheux : gorgones, éponges, anémones ... (87 espèces d'éponges recensées aux Sept-Iles, donc à proximité).

Ces nuisances pour la faune et pour la flore seraient également néfastes aux activités humaines, quelles soient de loisirs (pêche de la plaisance) ou professionnelles (pêche, école de plongée ...) et donc par là même impacteraient l'activité touristique (commerce, hôtellerie, restauration, ...).

Nombreux sont les oiseaux de mer se nourrissant de lançons. Ici un macareux moine. ©Armel Deniau/LPO



Dauphins communs devant la réserve naturelle des Sept-Iles © Armel Deniau/LPO

En Résumé :

Cette **activité industrielle** aurait des impacts bien au-delà du site d'extraction. Bien malin qui pourrait dire jusqu'où. Donc, il convient d'appliquer le **principe de précaution**, plutôt que d'enclencher un processus irréversible sur un tel écosystème.

En cas d'attribution du **permis minier**, on remarquerait l'incohérence de l'Etat, qui d'un côté protège un site exceptionnel : la réserve naturelle des Sept-Iles et, de l'autre autoriserait une telle activité industrielle mettant en péril cette réserve. On notera également que la France s'est engagée vis à vis de l'Europe à maintenir en bon état de conservation ses zones **Natura 2000**, si proches de la zone d'extraction visée ... Paye-t-on d'une main ces protections pour que de l'autre on détruise pour un profit mercantile ?



Ci-contre :

Anémones perle ©Thierry Joyeux/Océanopolis

Ci-dessous : Photo Odile GUERIN



La faune des hermelles : Les hermelles (*Sabellaria alveolata*) sont des vers marins vivant sur l'estran dans des tubes de sable aggloméré qu'ils construisent, accolés les uns aux autres, formant ainsi des récifs (communément 20 000 individus/m²). Dans le Trégor, on les trouve uniquement en Baie de Lannion où au total ils occupent 4,5 ha. Mais c'est à Trébeurden qu'ils sont le plus présents (Goaslagorn et Pors Mabo). A marée basse, on repère les récifs par leur structure en nid d'abeille. Ces vers qui ne quittent jamais leurs tubes se nourrissent de planctons et petits débris dès que la mer les recouvre. Le biotope des hermelles est très particulier : vers le bas de l'estran, implantation sur têtes de roches, environnement sableux, agitation de l'eau. Ces récifs sont vulnérables : hivers rigoureux, tempêtes, manque ou excès de sédiments...

Les récifs d'hermelles sont protégés par la directive « habitat » de la **Communauté Européenne** (nomenclature Corine 11.24 sous la référence 1170-4 dans le cadre de la partie «Récif» (1170)). Pour **Natura 2000**, les hermelles en récifs sont des milieux à préserver. Pour IFREMER, « Une protection maximale des récifs est souhaitable pour assurer leur pérennité. **Le pétitionnaire ignore, tant présence qu'effets du panache turbide sur leur pérennité dans la baie.**

Autres Impacts :

Une telle extraction intensive modifie les fonds de tels sites (4 Km² ici) exploités, sur une épaisseur de plusieurs mètres. Vu la géologie des fonds sableux au socle granitique, les courants, la houle, les tempêtes peuvent impliquer des modifications fortes des profils. Ceci, y compris du **trait de côte** (plages, estran) et, impliquer des **dégraissages du sable des plages** (dont le l'île Molène déjà bien fragilisée et soin de protections importantes) qui profitent à tous.

Ces modifications peuvent apparaître à moyen terme et **se révéler irréversibles**.

D'autres effets en lien avec les bactéries des fonds sableux peuvent avoir des incidences sanitaires imprévisibles (virus).

Conclusion : Une dune hydraulique de sable coquillier est le résultat de milliers d'années d'érosion (par les courants) et d'accumulation de sédiments et microorganismes. Il en résulte un biotope plus ou moins fragile qu'une activité économique et industrielle ne doit pas mettre en péril pour des activités allant à l'encontre de l'intérêt général des nombreux usagers de la mer et du littoral, partageant une ressource naturelle commune. **Il serait grave et peu responsable de délivrer ce permis minier sur une telle zone !**

Glossaire : *Frayère* : zone de fraie, où des espèces se reproduisent. *Lançon* : petit poisson marin fusiforme vivant dans le sable, qui constitue un excellent appât. *Nourricerie* : zone où des espèces se reproduisent en raison des éléments nutritifs présents *Phyto Plancton* : ensemble des organismes du plancton appartenant au règne végétal, de taille très petite ou microscopique, qui vivent en suspension dans l'eau. *Natura 2000* : zones d'intérêt écologique et environnemental pour ses oiseaux ou ses habitats.

Bibliographie/références : Rapport d'analyse de la DREAL, rapport d'Ifremer ; GIZC (CRB) ; LPO.